



**PROCES VERBAL  
SEANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 19 heures  
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire  
sous la présidence de Gilles DURAND, Adjoint au Maire de MONTREUIL-BELLAY.

**ETAIENT PRESENTS**

Gilles DURAND, Delphine AUDOUIN, Lionel FLEUTRY, Virginie GRIVAULT, Sandrine GOURDIEN, Cyril RIPPOL, Maryline LANDRE, Mariette SOUCHET, Cédric DURAND, Claudie MARCHAND, Patrice ROULLEAU, Sylvanie BOUCHET, André D'ACUNTO, Jocelyne MARTIN, AMBROIS Denis, Peggy POTIER, Jean-Claude CHAUVEAU, Pierre LAMBERT

Secrétaire de séance : Virginie GRIVAULT

**ABSENTS EXCUSES**

Marc BONNIN a donné pouvoir à Gilles DURAND  
Jean-Michel BONNIN a donné pouvoir à Sylvanie BOUCHET  
Danièle ADAM a donné pouvoir à Claudie MARCHAND  
Sophie FRANÇOIS a donné pouvoir à Lionel FLEUTRY  
Alban LEBOUTEILLER a donné pouvoir à Delphine AUDOUIN  
Stéphane ARGOULON a donné pouvoir à Virginie GRIVAULT  
Pascal MONJAL a donné pouvoir à Patrice ROULLEAU  
Christian CAILLEAU a donné pouvoir à Jocelyne MARTIN  
Fabrice BOUDIER

**ABSENT**

---

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	18
. Nombre de pouvoirs :	8
. Nombre de votants :	26

Date d'affichage de la présente délibération : 05/07/2017  
Date d'envoi à la Sous-Préfecture : 05/07/2017

La nomination de Virginie GRIVault comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

**N° 2017 - VIII – 1 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - ELECTION SENATORIALE – DESIGNATION GRANDS ELECTEURS**

Dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017, la ville doit désigner ses grands électeurs : 15 délégués et 5 suppléants.

L'élection se fait sur une même liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Seuls peuvent être élus délégués les conseillers municipaux. Par contre, les suppléants peuvent être des électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ELIT** les délégués et suppléants suivants, conformément au procès-verbal dressé lors de la réunion

<b>Nom et prénom de l'élu (e)</b>		<b>Liste</b>	<b>Mandat de l'élu(e)</b>
BONNIN	Marc	Unique	Délégué
MARCHAND	Claudie	Unique	Délégué
LEBOUTEILLER	Alban	Unique	Délégué
AUDOUIN	Delphine	Unique	Délégué
RIPPOL	Cyril	Unique	Délégué
BOUCHET	Sylvanie	Unique	Délégué
BONNIN	Jean-Michel	Unique	Délégué
FRANÇOIS	Sophie	Unique	Délégué
DURAND	Gilles	Unique	Délégué
GOURDIEN	Sandrine	Unique	Délégué
ROULLEAU	Patrice	Unique	Délégué
SOUCHET	Mariette	Unique	Délégué
FLEUTRY	Lionel	Unique	Délégué
POTIER	Peggy	Unique	Délégué
AMBROIS	Denis	Unique	Délégué
GRIVault	Virginie	Unique	Suppléant
CHAUVEAU	Jean-Claude	Unique	Suppléant
KERNE	Christine	Unique	Suppléant
CAILLEAU	Christian	Unique	Suppléant
LANDRE	Maryline	Unique	Suppléant

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**N° 2017 - VIII – 2 - AUTRES DOMAINES DE COMPTECE – RECENSEMENT - COORDONNATEUR**

La prochaine campagne de recensement se déroulera sur la commune au premier trimestre 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **NOMME** comme élu référent : Mme Sophie FRANÇOIS et coordonnateur : Nathalie DELOGEAU.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

**N° 2017 – VIII – 3 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - DELEGATION EXTERIEURE**

Conformément à l'article L2121-33 du CGCT, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent

code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Considérant que la commune est représentée au CLIC de Phyteurop par Mme AUDOUIN, désormais salariée de la société

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **NOMME** Cédric DURAND délégué au CLIC de Phyteurop.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2017 – VIII – 4 - AUTRES DOMAINES DE COMPTECE – JEUX OLYMPIQUES – MOTION DE SOUTIEN**

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune est attachée

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Montreuil Bellay souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPORTE** son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2017 – VIII – 5 - URBANISME – URBANISME - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Des propriétaires d'immeubles, dont la liste est dressée ci-dessous, ont fait valoir leur intention de vendre un bien qui est soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) prévu aux articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme.

<b>NOM - PRENOM - ADRESSE DU PROPRIETAIRE</b>	<b>DESIGNATION DES BIENS</b>
M. DUVARY René 109, rue du Pigeonnier 49260 Montreuil-Bellay	Immeuble bâti sis Les Moulins à Vent Section AS 97 d'une superficie de 327 m²

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2016 déléguant aux communes l'exercice du droit de préemption urbain sur les périmètres qu'elles avaient définis préalablement au transfert de la compétence PLUI tout en conservant l'exercice de celui-ci sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire

Vu la délibération n° 2016 – IV – 6 du conseil municipal en date du 13 mai 2016 acceptant la délégation

Vu l'ensemble des publications réglementaires

Considérant que les déclarations ci-dessus ont été réceptionnées en mairie après le 17 juin 2016,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur les biens cités plus haut,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2017 – VIII – 6 - DOMAINE ET PATRIMOINE – CLOSERIE – Convention de location**

Afin de formaliser les conditions de mise à disposition de la Closerie

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les contrats d'utilisation et les conventions relatives au service de sécurité
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2017 – VIII – 7 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – MARCHÉ – Intervention Musicale**

Pour rappel, une animation musicale avec un orgue de Barbarie a été proposée sur le marché de Montreuil Bellay. Cette animation ayant rencontré un vif succès il est proposé de reconduire l'animation cette année, sur cinq mardi compris entre le 18 juillet et le 15 août, entre 10 h et 12 h.

Le comité sollicite à cette fin un budget de 750 euros maximum soit 150 euros par prestation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** cette demande
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2017 – VIII – 8 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – MUSICALI**

Anima Libri souhaite organiser une manifestation le week-end des journées du patrimoine, qui se dérouleront le même week-end que la manifestation « les vendanges de l'espoir ».

Anima Libri demande l'octroi d'une subvention, la mise à disposition de locaux et matériels.

Considérant que le projet était déjà prévu en fin d'année dernière

Considérant que les demandes de subventions se font pour l'ensemble des projets prévus par une association en une seule fois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **REFUSE** la demande de subvention
- **ACCEPTE** la mise à disposition de matériel et bâtiments dans les mêmes conditions que pour les autres associations, sous réserve de leur disponibilité
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2017 – VIII – 9 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – FETE DE LA MUSIQUE**

La ville reconduit en 2017 la fête de la musique. Dans ce cadre,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix pour, 9 oppositions et 3 abstentions :**

- **DECIDE** la prise en charge de frais de restauration correspondant à des plateaux repas d'une valeur unitaire de 7 €, qui seront facturés par l'association de la grande fourchette (estimation de 35 repas)

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** la prise en charge de frais à hauteur de 100 € par formation musicale sur présentation d'une facture, soit un budget global de 1 000 €
- **DECIDE** la prise en charge de frais de rafraichissements sur présentation d'une facture émise par l'association ayant délivrée les consommations, accompagnée des tickets édités par la collectivité

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

### **N° 2017 – VIII – 10 - FINANCES LOCALES - CENTRE CULTUREL LA CLOSERIE – TARIFS**

A la suite de la définition de l'intérêt communautaire, le centre culturel de la Closerie doit être repris par la ville de Montreuil Bellay. Dès lors, il apparaît nécessaire de définir une grille de tarifs.

Au regard des discussions, il est proposé de recueillir les observations de chacun et d'en faire une synthèse.

Une grille tarifaire sera présentée par le bureau d'adjoints.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour et 5 oppositions (Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Jean-Claude CHAUVEAU) :**

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur les tarifs présentés par la municipalité,
- **SE PRONONCE** sur le principe d'une caution,
- **DIT** que ces tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2017,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

La séance est levée à 20H30.

Virginie GRIVAULT  
Secrétaire de séance.

Pour le Maire empêché  
Gilles DURAND  
Adjoint au Maire de Montreuil-Bellay

### **SOMMAIRE :**

**N° 2017 - VIII – 1 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - ELECTION SENATORIALE – DESIGNATION GRANDS ELECTEURS**

**N° 2017 - VIII – 2 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – RECENSEMENT - COORDONNATEUR**

**N° 2017 – VIII – 3 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - DELEGATION EXTERIEURE**

**N° 2017 – VIII – 4 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – JEUX OLYMPIQUES – MOTION DE SOUTIEN**

**N° 2017 – VIII – 5 - URBANISME – URBANISME - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

**N° 2017 – VIII – 6 - DOMAINE ET PATRIMOINE – CLOSERIE – Convention de location**

**N° 2017 – VIII – 7 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – MARCHE – Intervention Musicale**

**N° 2017 – VIII – 8 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – MUSICALI**

**N° 2017 – VIII – 9 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – FETE DE LA MUSIQUE**

**N° 2017 – VIII – 10 - FINANCES LOCALES - CENTRE CULTUREL LA CLOSERIE – TARIFS**

